

NOUVELLES INDUSTRIES

La vie du réseau de l'industrie 44

N° 135 – novembre 2020

Suivez notre actualité sur
    @UIMM44

UIMM

Loire-Atlantique

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR



“Recruter un.e apprenti.e aujourd’hui
c’est investir pour
l’avenir de nos industries”

Jusqu’à 8 000 euros d’aides pour le recrutement
d’un.e apprenti.e. Contactez-nous pour + d’infos



@UIMM44
uimm-loire-atlantique.fr

UIMM

Loire-Atlantique

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

APPRENTI.ES CHERCHENT ENTREPRISES

Pour la rentrée 2020, 480 jeunes ont fait le choix de l'apprentissage dans l'industrie avec le Pôle formation Pays de la Loire – UIMM – centres de Nantes et Saint-Nazaire.

Depuis le déconfinement, les équipes du Pôle formation Pays de la Loire - UIMM ont mené des actions innovantes sur le plan pédagogique et en termes d'accompagnement des apprenants et des candidats. Le nombre de candidats s'est donc maintenu preuve de leur motivation à intégrer nos filières industrielles. De nombreuses entreprises ont fait le choix de l'apprentissage dans ce contexte inédit et nous pouvons les saluer pour cela.

Néanmoins, le CFA subit une baisse des engagements de la part des entreprises et près de 30 jeunes sont toujours à la recherche d'une entreprise pour réaliser leur apprentissage. **Restons mobilisés en faveur de l'apprentissage et continuons de former les compétences dont nous aurons besoin pour la relance !**

Surveillez nos réseaux sociaux courant novembre pour découvrir le profil de ces jeunes !



ACTU COVID-19

Depuis le 30 octobre 2020, la France est de nouveau en confinement, ce qui entraîne pour les entreprises quelques obligations définies dans [le protocole actualisé au 29 octobre 2020](#) :

- Le temps de travail doit être effectué en télétravail au maximum (à 100% si possible)
- Les entreprises doivent fournir à leurs salariés ne pouvant télétravailler une attestation de déplacement professionnel à télécharger [en cliquant ici](#)
- Les réunions en audio ou visio-conférence doivent être la règle et les réunions en présentiel l'exception
- Les moments de convivialité dans le cadre professionnel doivent être suspendus
- L'employeur doit informer ses salariés de l'existence de [l'application « TousAntiCovid »](#) et de l'intérêt de son activation pendant les heures de travail pour améliorer le tracing.

De plus, l'arrêté préfectoral 2020-48 du 30 octobre prolonge l'obligation du port du masque dans tout le département de Loire-Atlantique jusqu'au 14 novembre 8h00.

L'équipe de l'UIMM Loire-Atlantique reste à votre disposition pour toutes vos questions.





JOB DATING APPRENTI.E AU PÔLE FORMATION PAYS DE LA LOIRE - UIMM - CENTRE DE NANTES

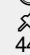
Le Pôle formation Pays de la Loire - UIMM - Centre de Nantes et de Saint-Nazaire, avec le soutien de l'UIMM Loire-Atlantique organise un Job Dating !

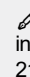
Une manière simple et efficace pour recruter vos futurs talents de l'industrie !

30 apprentis, du CAP au BTS en Maintenance Industrielle, Usinage, Chaudronnerie, Conception Industrielle seront là pour vous rencontrer et défendre leur projet professionnel.

 Le Mardi 3 Novembre

 de 10h30 à 12h30

 Au 9 rue de l'Halbrane - 44344 Bouguenais

 : contact.nantes@formation-industries-pdl.fr - Tél : 02-51-13-21-51

Restons mobilisés en faveur de l'apprentissage et continuons de former les compétences dont nous aurons besoin demain ! #FabriqueAvenir

RECRUTEURS - VENEZ RENCONTRER VOS FUTURS TALENTS DE L'INDUSTRIE !



LE SITE INTERNET DU GEIQ INDUSTRIE 44 FAIT PEAU NEUVE

Afin d'améliorer sa marque employeur et augmenter sa visibilité, le GEIQ Industrie 44 a créé son nouveau site Internet.

Découvrez le sur

<https://www.geiqindustrie44.fr/>

A la fois explicatif, démonstratif et professionnel, c'est un outil du quotidien qui permettra de faire le lien entre les entreprises à la recherche de profils alternants et les demandeurs emplois en quête de nouveaux challenges.



LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNEL (CEP)

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Il permet, s'il y a lieu, d'établir un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...). Pour les salariés de vos entreprises, un numéro vert est à leur disposition 0800 949 149.

PÔLE FORMATION PAYS DE LA LOIRE – UIMM – CENTRE DE SAINT-NAZAIRE

Formation POEC du 6 novembre 2020 au 15 janvier 2021 :

12 candidats seront formés sur un tronc commun et poursuivront leur formation à partir du 18 janvier 2021 sur un contrat d'alternance Chaudronnier ou Tuyauteur ou Soudeur. Les entreprises recherchant des compétences pourront rencontrer ces candidats lors d'un Job Dating prévu le jeudi 17 décembre au Pôle formation Pays de la Loire - UIMM – centre de Saint-Nazaire. Un stage est d'ores et déjà prévu en semaine 1 pour mettre en situation vos futures compétences.

Formation Conducteur de lignes / équipement industriels :

Une formation en contrat de professionnalisation démarre le 25 novembre 2020 pour une durée de 399 heures réparties sur 10 mois. Les compétences clés abordées : Conduites de lignes / Organisation industrielle / Traçabilité / Maintenance de 1^{er} niveau / Automatismes / Pneumatique / Electromécanique, etc. 4 places sont encore disponibles et des candidats peuvent vous être proposés. N'hésitez pas à contacter le centre de Saint-Nazaire au 02 40 53 85 47 pour recevoir les cv !

LA P.O.E.I., PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI INDIVIDUELLE

2i Pays de la Loire (votre OPCO) propose à ses adhérents, une solution complémentaire dans le cadre de leurs projets de recrutement : la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (P.O.E.I.). La P.O.E.I. facilite le recrutement sur un métier porteur ou en tension tout en sécurisant l'embauche. Elle permet à l'entreprise de recruter un ou plusieurs demandeur(s) d'emploi. Il s'agit d'une aide à la formation avant l'embauche, elle s'adresse à toute entreprise à jour de ses cotisations sociales et qui n'a pas opéré de licenciement économique dans les 12 mois précédents.

- La formation du ou des candidats au métier visé à une durée maximale de 400 heures,
- Le candidat est demandeur d'emploi, il reste inscrit à Pôle emploi pendant la durée de la formation, l'entreprise ne verse ni salaire, ni charges,
- La formation est prise en charge par Pôle Emploi via 2i Pays de la Loire, elle peut se dérouler en interne (organisme de formation interne), ou en externe,
- A l'issue de la formation, le recrutement proposé doit avoir une durée minimale d'un an, CDD, CDI, contrat en alternance ...

Individuelle ou Collective, la Préparation Opérationnelle à l'Emploi est une solution aux problématiques de recrutement. Pour plus de renseignements, contactez Frédéric Charmant, Chef de projet 2i Pays de la Loire au 06 69 13 04 56 ou [par email](#).

ENTREPRISES D'AU MOINS 10 SALARIÉS : PRÉPAREZ-VOUS AVANT FIN 2020 A L'OBLIGATION DE DÉMATÉRIALISATION DE LA NOTIFICATION AT/MP

La notification dématérialisée du taux accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) devient obligatoire dès janvier 2021 pour toutes les entreprises d'au moins 10 salariés qui relèvent du régime général, sous peine de pénalités. Pour remplir cette obligation légale, l'entreprise doit simplement ouvrir [un compte AT/MP](#) avant le 1^{er} décembre 2020, si elle n'en possède pas déjà un. Une fois le compte AT/MP ouvert, l'abonnement au service de dématérialisation se fera automatiquement pour l'entreprise, en décembre 2020.

SEEPH 2020

La 24^{ème} édition de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) se déroulera du lundi 16 novembre au dimanche 22 novembre 2020. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2021

Les principales mesures du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 sont :

- la création d'une contribution exceptionnelle à la charge des organismes complémentaires en santé concernant les dépenses liées à la gestion de l'épidémie de Covid-19,
- la mise en œuvre de la compensation des mesures d'exonérations créées par la troisième LFR,
- la sécurisation du mode de calcul de l'évolution du plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS),
- le financement de la branche autonomie,
- l'allongement de la durée du congé paternité et d'accueil de l'enfant
- l'adaptation du dispositif de la prise en charge exceptionnelle par l'assurance maladie en cas de risque sanitaire grave et exceptionnel.

PROJET DE LOI PORTANT PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE JUSQU'EN FÉVRIER 2021

L'Assemblée Nationale a adopté en première lecture, samedi 24 octobre dernier, le projet de loi de prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021. Déjà rétabli depuis le 17 octobre par décret, l'état d'urgence est en vigueur actuellement jusqu'au 16 novembre.

L'extension de l'état d'urgence au-delà d'un mois nécessite un vote au Parlement.

Ce régime d'exception autorise de nouveau le gouvernement à instaurer des restrictions pour faire face à cette situation, et notamment à légiférer par ordonnance en droit du travail.

CRÉDIT D'IMPÔT : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES TPE/PME

Le crédit d'impôt concerne les dépenses engagées pour les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires des TPE et PME.

Il concerne certaines dépenses visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des locaux à usage tertiaire. Son montant est de 30 % des dépenses éligibles, dans la limite de 25 000 € de crédit d'impôt par entreprise.

Consultez les travaux éligibles, [en cliquant ici](#).

CDM : LA PROSPECTIVE SE DIGITALISE

Pour découvrir le nouveau site, complémentaire à celui du CDM, [cliquez ici](#) ! On y présente l'action Prospective Industries dans son ensemble. Vous retrouverez une page dédiée au CDM en cliquant sur [ce lien](#).

A vos agendas : le 1^{er} décembre aura lieu la prochaine restitution de la collecte Prospective en Pays de la Loire. La Prospective a aussi sa page [Linkedin](#).

AGENDA

3 nov.	Webinaire « Décryptage du plan de relance » Visio-conférence
3 nov.	Visio SSE « Manutention mécanique et levage » Visio-conférence
13 nov.	Club animateurs Sécurité « Actualités réglementaires et échanges » Visio-conférence
19 nov.	Réunion d'information juridique « Activité partielle et prêt de main d'œuvre - nouveautés » Visio-conférence
20 nov.	Actus SSE « ICPE : modifications 2020 » Visio-conférence
27 nov.	Club RH PME-ETI Visio-conférence